

(N^o 99.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1875.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 23,650 francs au Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1874.

(Voir les N^{os} 175 et 191 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président, le Vicomte du BUS DE GISIGNIES, DE KERCHOVE, H. DOLEZ, et DE WANDRE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits supplémentaires dont il s'agit s'appliquent, pour la plus grande partie, aux frais d'entretien et de transport des indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays. Le surplus se rapporte à des frais de route et de séjour pour la surveillance et la réception des travaux de prisons en construction, et au traitement du clergé inférieur.

Ce Projet n'a donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission, et nous avons l'honneur de venir, en son nom, vous en proposer l'adoption.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
DE WANDRE.